



APPEL AUX ARTISTES
pour l'exposition d'Arteast
“Mosaïque”

(The English version can be found on the Arteast website www.arteastottawa.com)

Galerie d'art Trinity
Centre des Arts Shenkman, 245 boul. Centrum, Orléans, ON
8 février au 13 mars 2018
lundi au dimanche 9h à 22h

Dates à retenir

- Le 20 novembre au 15 décembre 2017 : Pré-inscription en ligne obligatoire
<https://goo.gl/forms/fKG1bEit0tjr5ZkR2>
- Le samedi, 6 janvier 2018
 - De 10h à midi : Dépôt, par l'artiste, du formulaire d'inscription, frais d'inscription et œuvre(s) au Studio A, 3e étage du Centre des Arts Shenkman, 245 boul. Centrum, Orléans, Ontario
 - De 16h à 16h30 : Récupération des œuvres, par l'artiste, au même endroit que le dépôt
- Le mercredi, 7 février 2018
 - Entre 11h à midi : Livraison, par l'artiste, des œuvres d'art choisies par le jury à la Galerie d'art Trinity, Centre des Arts Shenkman
 - De 13h à 17h : Installation et accrochage des œuvres (bénévoles)
- Le dimanche, 11 février 2018 de 13h à 15h : Vernissage (artistes et invités)
- Le mercredi, 14 mars 2018 de 10 h à 11h : Récupération des œuvres par l'artiste

Nous encourageons les artistes à envoyer des invitations aux gens sur leur liste personnelle.
Vous êtes responsable de reprendre vos œuvres au moment prévu, sinon, vous devrez acquitter des frais de location de 15 \$ par jour de retard payable à ARTEAST.

Personnes-ressource:

Danielle Beaulieu: dbeaul0155@rogers.com 613-833-0155
Maureen Rooney Mitchell: promenade@arteastottawa.com 613-830-9224

**APPORTEZ UNE COPIE DU FORMULAIRE OU CONFIRMATION SIGNÉ LA JOURNÉE
DU JURY**

RÈGLES DE L'EXPOSITION

PRIÈRE DE LIRE LE DOCUMENT AU COMPLET

Admissibilité : Ouvert aux membres d'Arteast.

1. Grandeur maximale pour les travaux en deux-dimensions: 48" de largeur et 72" de hauteur.

Tout matériel allant jusqu'à 30" de largeur devrait être encadré, sauf si une toile de style galerie est utilisée.

Tout matériel plus grand que 30" de largeur peut ne pas être encadré si les bords sont finis en noir ou en blanc ou qu'ils suivent l'oeuvre (aucune bordure non décorée n'est permise).

Les œuvres à trois dimensions sont limités à une grandeur de 12" x 12" x 36"

2. Toute soumission doit être une œuvre originale en contenu, non produite dans une salle de classe et ne provenant pas d'une photo ou de l'œuvre d'un autre artiste.

3. Un maximum de deux (2) œuvres par artiste.

4. LA PRÉSENTATION : l'œuvre doit être propre, sèche, prête à suspendre, équipée d'un fil de fer du calibre approprié avec anneaux robuste (en forme D ou C). Si le médium le requiert, la surface doit être protégée de façon adéquate. Les œuvres qui ne rencontrent pas ces critères ne seront pas présentées au jury. Ces critères seront strictement mis en vigueur.

5. Toutes les œuvres doivent être identifiées à l'endos avec le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et le prix.

6. Les frais d'inscription de 10 \$ pour la première œuvre et 15\$ pour deux œuvres, ne sont pas remboursables et doivent être acquittés lors de la livraison des œuvres le 6 janvier. (Chèque émis au nom d'Arteast ou comptant, PAS DE MONNAIE s.v.p.)

7. Le formulaire d'inscription, dûment complété, doit inclure votre choix d'implication bénévole lors de l'exposition, les frais d'inscription complets et les frais d'adhésion si cela est requis.

8. Arteast est dirigée par un groupe de bénévoles qui dépend sur l'implication active de ses membres. Tous les participant(e)s doivent aider avec l'exposition. Nous ferons notre possible pour accommoder votre choix d'activité bénévole mais il se pourrait que nous vous demandions de faire une autre tâche.

9. Les ventes seront gérées par Arteast et le coordonnateur de la Galerie de la Ville d'Ottawa. Une commission de 25 % sera acheminée à la Trésorière d'Arteast au moment de la vente. 10 % de cette commission revient à Arteast et 15% sera remis à la Fondation du Centre des Arts Shenkman.

10. Les œuvres doivent être à vendre et vendues telles que remises. Arteast et la ville d'Ottawa peut utiliser des images de vos œuvres dans l'exposition pour fin de publicité sans violer la Loi sur le droit d'auteur.

11. Une fois votre inscription faite, aucun changement dans le titre de vos œuvres ou le prix ne peut être apporté aux renseignements que vous avez fournis dans le document d'inscription. Les membres qui le désirent peuvent fournir leurs traductions de titres sur le formulaire d'inscription.

12. Les résultats du jury seront partagés aux participants pendant la semaine qui suit le jury. Seulement le résultat "dans l'exposition" ou "pas dans l'exposition" sera partagé. Aucun autre renseignement ne sera remis et aucun résultat ne sera donné lors de la récupération des œuvres.

13. Les œuvres doivent être sur place pour la durée de l'exposition. Le protocole pour tous est le respect des échéances pour la livraison et la récupération des œuvres selon l'horaire prévu sinon, veuillez déléguer une personne qui le fera en votre absence.

14. La responsabilité de l'œuvre est celle du membre même si le personnel de la galerie est sur place. L'obtention d'une assurance personnelle contre la perte ou le dommage de vos œuvres est recommandée.

15. Il est impossible d'entreposer les œuvres d'art, faute d'espace, alors il s'avère nécessaire d'imposer une amende de 15\$ par jour, payable à Arteast pour chaque œuvre qui n'est pas récupérée à temps. Aucune exception ne sera faite.